

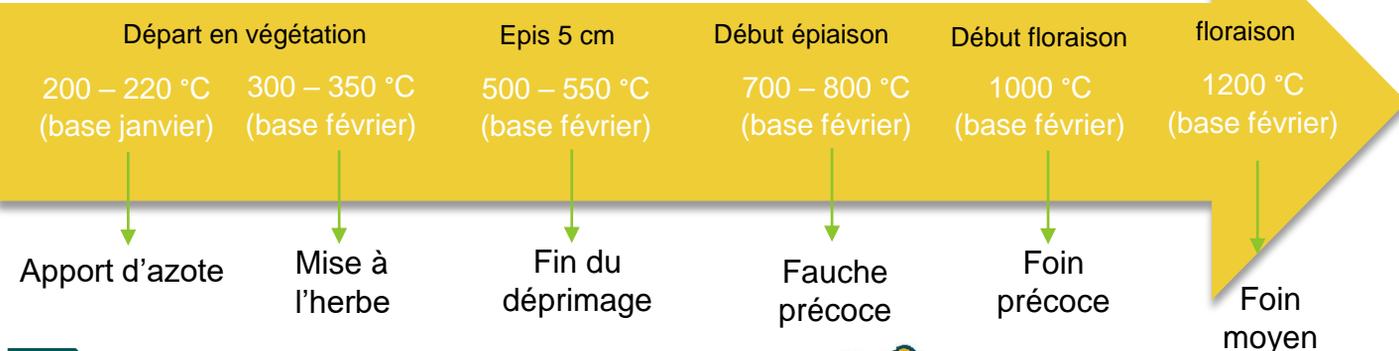
POINT FOURRAGES

Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

11/03/2020

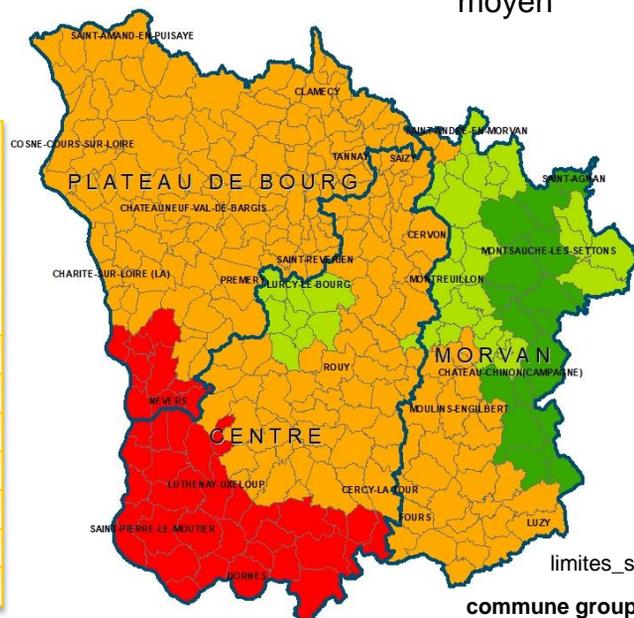
N°8

Calendrier fourrager



Agro – Météo

Station météo	Altitude (m)	Cumul pluvio depuis le 1er janvier (mm)	Degrés cumulés depuis le 1 ^{er} février
Avrée	302	161	278
Chateau-Chinon	598	270	264
Clamecy	215	143	299
Dun les Places	598	289	228
Lormes	485	221	257
Nevers	175	154	301
Prémery	260	205	295

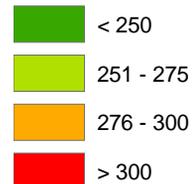


Données météo au 8 mars 2020 (Source : Météo France)

Cumuls de températures le 1^{er} février 2020

commune groupe

SOMME de TEMP



Les 350°C approchent

Les précipitations ont été abondantes sur certains secteurs la semaine dernière (30 à 70 mm) et les sols sont la plupart du temps gorgés d'eau. Les 300°C cumulés depuis le 1^{er} février sont atteints entre Loire et Allier et vont l'être sur l'ensemble du département dans le courant de la semaine, à l'exception des zones les plus en altitude du Morvan. Les prévisions météo annoncent un temps plus sec et plus doux, la pousse d'herbe devrait s'accélérer dans les jours à venir.



Des hauteurs d'herbe hétérogènes et souvent insuffisantes

Les mesures effectuées ces derniers jours dans le département montrent des hauteurs d'herbe hétérogènes : 4 à 10 cm selon les parcelles. La pousse de la semaine dernière a été très faible. Pour rappel, en prairie permanente, 1 cm de hauteur d'herbe par hectare représente environ 200 kg de matière sèche.

Ces différences de quantité d'herbe disponible s'expliquent par plusieurs raisons :

- l'état de la parcelle en fin d'année dernière (les parcelles fortement surpâturées pendant la sécheresse de l'an passé sont bien souvent peu fournies)
- la nature du sol : au sein d'une même parcelle, les zones saines présentent des hauteurs d'herbe supérieures aux zones hydromorphes

La mise à l'herbe peut s'envisager dès lors que la portance et les hauteurs d'herbe sont suffisantes (pas d'enfoncement des sabots de plus de 2 cm et hauteur d'herbe de 8 cm minimum). A des rares exceptions près, ces conditions ne sont pas encore réunies à l'heure actuelle. Compte-tenu de la météo annoncée, la végétation devrait rapidement repartir et les sols s'assainir. La mise à l'herbe devrait pouvoir débuter semaine prochaine dans la plus grande partie du département, à l'exception des zones en altitude du Morvan.

Si la portance le permet, les apports d'azote pour les fauches tardives (foin) vont pouvoir avoir lieu → prévoir un apport de 30 à 50 unités d'azote (les **formes ammoniacales et nitrates** seront plus vite disponibles) sur les parcelles ayant reçu du fumier cet automne. Sans apports organiques, certaines formulations d'engrais binaires ou ternaires rencontrées dans le commerce ne sont pas adaptées au besoin de la prairie. Retenez pour faire simple **la méthode du 2-1-2**, soit 2 unités d'azote pour 1 unité de phosphore et 2 unités de potasse.



N'oubliez pas le mardi 24 mars, journée « Sécuriser son système fourrager face au changement climatique » à partir de 9h30 à la mairie de St Saulge. Interventions de conseillers, agriculteurs et semenciers pour parler conduite des prairies et des fourrages.

Renseignements auprès de Charles Duvignaud : 06.33.27.02.60

Vos interlocuteurs



Les conseillers élevage

03 86 93 40 60

elevage@nievre.chambagri.fr